

observation faite par M. JOUAUX Gilles

Alba demande concerne les parcelles ZB 65 et ZB 64 situées à Theuville Hague.

J'ai commencé un projet de division de la parcelle ZB 65 en deux terrains constructibles, suite à la confirmation de la faisabilité du projet par un CV positif en date de mai 2023.

Je constate ~~que la~~ parcelle ZB 65 est maintenant classée en zone N, que la partie de la <sup>concernée</sup> par mon projet,

J demande que l'irrégularité de la parcelle reste en zone U, puisque cette parcelle se situe dans un site déjà urbanisée et qu'elle était précédemment entièrement en zone constructible.

Un aménagement de récoissation de l'accès au chemin de la Cavalerie, qui dessert cette parcelle, a été réalisé par mes soins il y a quelques semaines.

Concernant la parcelle ZB 64 j conteste le classement de cette parcelle en zone humide. Le terrain est entouré de constructions déjà réalisées. Le terrain est un verger actuellement et ne me semble pas en adéquation avec ce classement.

Le 03-06-2026

~~Signature~~